

Certains hommes politiques du Canada laissent entendre que d'une certaine façon, le gouvernement est prêt à faire son deuil de l'Ouest sur le plan politique. J'aimerais leur dire, ainsi qu'à tous les députés, que c'est entièrement faux et que le gouvernement a l'intention de continuer à jouer son rôle traditionnel, c'est-à-dire chercher à adopter des politiques et programmes satisfaisants et équitables pour toutes les régions de notre pays. Il est vrai que notre parti aura beaucoup de mal à regagner l'appui de la région des Prairies, et ce sera une tâche longue et difficile en raison du pouvoir incendiaire que possèdent les autres partis. Je souligne que ce pouvoir incendiaire est parfois très simple. Il lui suffit de prendre des situations fausses et des malentendus, de les répandre, de soulever le mécontentement, sur lequel il s'appuie par la suite pour gagner du terrain sur le plan politique.

Ce pouvoir se nourrit du genre de choses dont a parlé le député de Crowfoot à la fin de ses observations, en début de journée, lorsqu'il a demandé si ce n'était pas propre au gouvernement d'exercer un contrôle sur le blé, les provendes et le pétrole. Mais quels sont les faits, monsieur l'Orateur? Le député a parlé des provendes, et je lui ai demandé ce qu'il voulait dire en parlant des contrôles exercés sur les provendes? Je n'ai pas entendu parler de contrôle qui empêche le prix des provendes d'augmenter en ce qui concerne les revenus des agriculteurs des Prairies. Mais, bien entendu, cela n'arrêtera pas le député de Crowfoot ni les autres députés d'en face, car la simple vérité, c'est que nous ne pouvons jamais nous attendre à ce qu'ils se tiennent cois s'ils pensent pouvoir répandre le mécontentement dans la région des Prairies pour en retirer des avantages politiques.

En ce qui concerne le pétrole, nous avons eu des pourparlers sur ce que devrait être un prix équitable le jour où la libre concurrence n'existera plus dans le monde entier. Qu'il me soit permis de dire aux députés d'en face, et notamment à ceux de l'Ouest, que rien ne justifie valablement que nous, au Canada, ayons à accepter un prix de cartel imposé par l'étranger, pas plus d'ailleurs que nous ayons à en accepter un qui nous serait imposé de l'intérieur du pays. Mais c'est là un problème tout à fait différent de celui du contrôle des salaires et des prix. Soit dit en passant, j'ai constaté avec intérêt que le député de Crowfoot ne partage pas l'avis des dirigeants de son parti, puisqu'il s'est personnellement prononcé contre des mesures de contrôle, qu'il estime futiles.

Qu'en est-il, monsieur l'Orateur, des contrôles sur le prix du blé? En fait, ce que nous avons, c'est un prix stabilisé, avec un prix plancher établi et un maximum de \$5 de bénéfiques pour le producteur. Il est tout à fait erroné de considérer une entente «prix plancher-prix plafond» comme s'il ne s'agissait que d'un prix plancher établi. C'est grâce au prix de \$5 que le consommateur économise, au Canada, environ 70c. ou 80c. sur les grains qu'il achète tout comme le producteur a lui-même profité de la situation lorsque, pendant longtemps, nous avons maintenu le prix du blé au Canada à un niveau supérieur au prix mondial qui lui, se situait alors en deçà des niveaux prescrits par l'Accord international sur les grains. De même, les consommateurs dans les années à venir paieront peut-être leur pain plus cher si le prix plancher actuel fléchit plus bas que le prix international. Toutefois, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une réglementation. Le député ne peut prétendre qu'on lèse ainsi en quelque sorte

*L'Adresse—M. Lang*

les intérêts de l'Ouest du Canada. Cela montre les difficultés qui surgissent quand nous tentons de prouver à la population de l'Ouest la ferme intention du gouvernement de répondre à leurs aspirations en proposant une nouvelle politique nationale.

Je prétends que cela a été accompli dans le cas des céréales, car le remarquable revirement dans ce domaine depuis quelques années et les efforts acharnés du gouvernement resteront comme le témoignage et la preuve de ce que nous tentons et tenterons de faire pour atteindre les objectifs tout en respectant l'esprit de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest.

Quand le député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave) a participé l'autre jour au débat, il a commencé à nouveau son discours comme il le fait depuis deux ans en faisant des remarques au sujet du programme LIFT. Je trouve toujours intéressant de constater que les députés de l'opposition qui veulent s'attaquer à ce qui leur semble être un erreur flagrante doivent remonter à quatre ans, c'est-à-dire à 1970 pour trouver quelque chose à critiquer dans le domaine des céréales. Ils feignent d'ignorer les wagons-trémie, la dualité des prix pour le blé et les autres choses que nous avons accomplies. Malheureusement, en s'attaquant à ce programme ils commettent une erreur. Je le répète, le député de Saskatoon-Biggan a répété l'erreur que commettent la plupart du temps les députés de l'opposition. Il a laissé entendre que le programme LIFT avait découragé la culture de l'orge et de la graine de colza, oubliant que seule le blé était visé à un moment où nous avions sur les bras plus d'un milliard de boisseaux de blé et qu'une nouvelle récolte était prête à sortir de terre. En fait, ce programme a encouragé les gens qui voulaient cultiver quelque chose, à faire de l'orge et de la graine de colza; en effet, monsieur l'Orateur, nous en avons vendu des quantités sans précédent.

Grâce à ce programme, nous avons dû disposer des quantités énormes de blé que nous avions en main, dans les élévateurs et les fermes, en plus de disposer plus efficacement des grains, notamment le colza et l'orge, ce qui nous a permis d'enregistrer un volume d'exportation sans précédent cette année-là et les années suivantes; si bien que pendant quatre années consécutives, nos exportations ont dépassé notre production. Au cours de ces quatre années, monsieur l'Orateur, nous avons exporté ces céréales à un rythme fantastique et malgré tout, au 1<sup>er</sup> août prochain, nous aurons en réserve à peu près la quantité jugée convenable par les premiers ministres des Prairies au mois de juillet dernier. Et ceci, monsieur l'Orateur, quatre ans après l'opération LIFT et après quatre ans d'exportations dépassant notre production.

● (1420)

Voilà les faits sur ce programme. Il nous a permis de reviser le régime de contingentement, d'insister sur la commercialisation, de changer l'ancien système d'incompétence et d'inefficacité pour en adopter un qui soit rationnel, qui renseigne l'agriculteur et l'encourage à produire. Depuis 1970 jusqu'à maintenant l'agriculteur ne tenait pas à se lancer dans une trop grande production qui aurait exigé l'utilisation de beaucoup d'engrais pour bien la réussir. Ce n'est qu'en 1974, un peu en 1973, qu'il a voulu amender le sol afin d'augmenter la production et de relever ainsi le défi de ventes excédant les produits, défi auquel il a fait face pendant quatre années successives.